

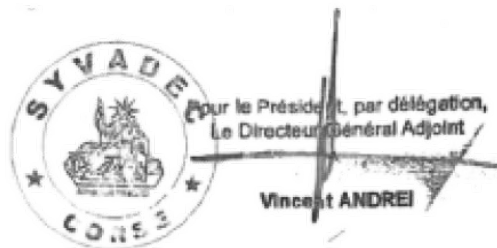
Bureau syndical du 12 septembre 2019

DELIBERATION N° 2019-09-064
Autorisation de signature du marché - Réception, stockage, chargement du verre en Haute Corse, hors Plaine Orientale & Balagne

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présente : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019
 et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190912-2019-09-064-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2019
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen de type accord cadre mono attributaire se déroulant par bons de commande sans minimum ni maximum. Elle se compose d'un lot unique.

L'estimation budgétaire par tranche de 12 mois est de 76 570.00 € HT.

Ce contrat aura une durée de 12 mois à partir de la notification du contrat et sera reconductible expressément 3 fois 12 mois. Les prestations seront imputées en section de fonctionnement : Article 611

Par suite des travaux d'analyse des offres reçues effectués par la Commission d'Appel d'Offres du SYVADEC, ce marché sera attribué. Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC à signer le marché visant à la réception, au stockage et au chargement du verre en Haute Corse (hors Balagne et plaine orientale) avec la société AM Transports & TP2B au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation pour un montant de marché estimé à 50.388,00 € HT par période.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Abroge la délibération 2019-06-029 du 13 juin 2019 à la suite de l'abandon de la procédure précédente
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise AM Transports & TP 2B
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-064-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019